



# RÈGLEMENT COURSE DE CAISSES À SAVON

EDITION 2025

**DIMANCHE 29 JUIN**

**PREMIER**  
**GRAND PRIX**  
**POGNY**

INSCRIPTION 10 € AVANT  
LE 31 MAI 2025

**29 JUIN 2025**

RENSEIGNEMENTS [lions.chalons.st.vincent@gmail.com](mailto:lions.chalons.st.vincent@gmail.com)  
06 87 30 11 60

Construis ta caisse à savon

# SOMMAIRE

## 1. PREAMBULE

- 1.1. Evènement
- 1.2. Sécurité du parcours
- 1.3. Responsabilité des participants
- 1.4. Règles générales
- 1.5. Définition

## 2. REGLEMENT GENERAL

- 2.1. Assurance responsabilité civile obligatoire
- 2.2. Conception - Construction des caisses à savon
- 2.3. Sécurité des pilotes et copilotes
- 2.4. Les lests
- 2.5. Energie motrice
- 2.6. Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre
- 2.7. Remorquage
- 2.8. Lubrification et refroidissement
- 2.9. Numéros de course
- 2.10. Responsabilités
- 2.11. Contrôle technique
- 2.12. Arrivée

## 3. REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE

- 3.1. Le châssis
- 3.2. Le plancher
- 3.3. Le pare-brise
- 3.4. Les axes
- 3.5. La direction
- 3.6. Les freins
- 3.7. Le siège
- 3.8. L'arceau de sécurité
- 3.9. Les pneus
- 3.10. La piste
- 3.11. Les sanctions
- 3.12. Points particuliers
- 3.13. Publicité / sponsoring

## 4. RECOMPENSES

## 5. INSCRIPTIONS

## 6. DEROULEMENT DE LA COURSE

## **1. PREAMBULE**

La course de caisse à savon organisée par le Lions club Chalons Saint Vincent avec la coopération du Foyer Rural et la commune de Pogny (Marne) est une activité ludique et technique pour le loisir dit « folklorique ».

C'est une descente de 540 mètres avec une pente de 4 à 6 %. Un véritable défi pour les concurrents qui devront faire preuve d'agilité et de sang-froid pour dompter ce tracé exigeant, tout en offrant un spectacle haletant aux nombreux spectateurs attendus le long du parcours.

La course de caisses à savon est aussi une fête avec une dimension de développement durable, d'environnement en favorisant les initiatives de recyclage, de récupération d'objets.

C'est aussi un projet vecteur de solidarité de par le réseau constitué pour réaliser sa caisse mais également le jour de la course où l'esprit est surtout basé sur la participation et non sur la victoire.

Ludique, originale, c'est également un temps fort, un lieu de réunion des habitants pour partager un moment de convivialité. Du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline !

Cette journée est un moment de détente et de plaisir, à l'esprit " bon enfant ", nul besoin de prendre des risques inutiles.

### **1.1. Evènement**

La course de caisse à savon sera organisée le dimanche 29 Juin 2025 à POGNY (Marne). Plusieurs manches auront lieu entre 10h00 et 18h00.

### **1.2. Sécurité du parcours**

La sécurité des participants et des spectateurs est la priorité absolue pour nous les organisateurs

- Le circuit est totalement fermé à la circulation.
- Le parcours est intégralement balisé à l'aide de ballots de paille, entre-autres, de barrières afin de délimiter clairement la piste et d'amortir d'éventuels chocs.
- Des signaleurs sont positionnés aux endroits stratégiques
- Les concurrents doivent respecter le circuit balisé et s'engagent à ne pas le modifier ou y ajouter des marques au sol qui pourraient perturber les autres pilotes
- La descente se déroule sur une route totalement fermée à la circulation
- En cas de conditions météorologique dégradées, d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs peuvent décider d'annuler la manifestation pour ne pas faire courir de risques inconsidérés aux participants et au public.

### **1.3. Responsabilité des participants**

Les organisateurs rappellent que chaque participant engage sa propre responsabilité lors de l'évènement. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents pouvant survenir durant la manifestation. Il incombe à chaque concurrent de respecter le règlement de la course.

Tous les participants doivent impérativement être couverts par leur propre assurance responsabilité civile (assurance fournie à l'inscription)

En aucun cas les organisateurs ne pourront être responsables d'un quelconque accident impliquant un pilote, que ce soit pendant les essais, la descente chronométrée ou éventuelles animations annexes. En s'inscrivant à la course, les concurrents et leurs équipes reconnaissent assumer l'entière responsabilité de leurs actes et dégagent les organisateurs de toute implication en cas d'incident.

#### 1.4. Règles générales

- La direction de course est l'autorité pour l'application du règlement et le contrôle des véhicules. Elle peut exclure les caisses ne répondant pas aux normes de sécurité, disqualifier les pilotes ou fixer de pénalités en cas de non-respect des règles.
- Le directeur de course, épaulé par le chronométreur et ses adjoints, est seul compétent pour juger les épreuves de vitesses, les commissaires de course sont sous sa responsabilité.
- Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même en cas de problème.
- Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche et ne peut être prêtée à une autre pilote cependant, deux pilotes peuvent alterner les descentes avec le même véhicule.

Le parcours est donné à titre indicatif et pourra être modifié jusqu'au jour du départ :



Le déroulé de la journée est donné à titre indicatif et pourra être modifié selon le nombre d'inscriptions :

- A partir de 7h30 : accueil des caisses
- ○ Contrôle des caisses folkloriques ○ Inscription des caisses
- Vers 9h30-10h ○ Briefing des commissaires
  - Briefing avec les personnes en charge de la remontée des véhicules
- Départ de la descente
- ○ Entre 10h et 10h30 : Manche d'essai
- Entre 13h et 14h : Coupure déjeuner
- Reprise de la descente :
  - A partir de 14h /14h30 : 2<sup>ème</sup> manche
  - ○ A partir de 16h/16h30 : 3<sup>ème</sup> manche
- Remises de récompenses à l'issue des courses.

#### 1.5. Définition

La caisse à savon est un véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou quatre roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Le système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. Les angles saillants ou coupants sont interdits. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

**Les véhicules doivent respecter les dimensions et poids suivants : Longueur maxi : 2m50 Largeur maxi : 1m50**

**Hauteur maxi : 1,50m, une garde au sol de 30cm maximum favorise la tenue de route.**

**Poids maxi : 150kg (sans l'équipage).**

Prévoir un emplacement A4 pour affichage du numéro sur le devant du véhicule.

## **2. REGLEMENT GENERAL**

### **2.1. Assurance responsabilité civile obligatoire**

Chaque participant doit obligatoirement fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages potentiels envers des tiers. Une photocopie de ce document est acceptée et doit impérativement être jointe au dossier d'inscription.

### **2.2. Conception - Construction des caisses à savon**

- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote.
- L'installation d'un arceau de sécurité, bien que non obligatoire, est fortement conseillée pour protéger le pilote en cas de retournement, surtout pour les caisses à centre de gravité élevé ou à voie étroite
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.
- Direction obligatoire, veillez à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues.
- Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum.
- Un contrôle technique des véhicules sera réalisé par un professionnel avant le départ.
- Interdiction des carcasses de voiture, dans un souci d'équité et de créativité, les caisses à savon doivent être des créations originales, assemblées à partir d'éléments simples (tubes, tôles, bois..) et d'accessoires spécifiques (roues, direction, freins...)

### **2.3. Sécurité des pilotes et copilotes**

Pour toute personne montant dans la caisse, il vous faut :

- Une Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches
- Un casque (casque intégral à privilégier ou à défaut casque avec mentonnière et lunettes)
- Des chaussures solides et fermées couvrant tout le pied
- Des gants obligatoires.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

Le port d'une ceinture ou d'harnais est obligatoire pour tous les pilotes, ces équipements sont indispensables pour le maintenir l'équipage en place dans les courbes et éviter une éjection en cas de choc.

### **2.4. Les lests**

Ils sont strictement interdits.

### **2.5. Energie motrice**

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdits sur tous les véhicules.

### **2.6. Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre**

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

## **2.7. Remorquage**

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires soit 2 anneaux de 2.5cm de diamètre sur l'avant et l'arrière de la caisse. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long solide (1tonne), et muni à chaque extrémité de mousqueton (300Kg minimum). L'usage de câble métallique est interdit.

## **2.8. Lubrification et refroidissement**

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosol, etc.).

## **2.9. Numéros de course**

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

## **2.10. Responsabilités**

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc.

## **2.11. Contrôle technique**

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousquetons.

## **2.12. Arrivée**

Elle sera visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit sera prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter et d'être évacués sur la partie arrière.

# **3. REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE**

## **3.1. Le châssis**

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La

construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contrécrous, des bagues d'arrêt en nylon ou des colles et pâtes de freinage de filets...

### **3.2. Le plancher**

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis. Il est recommandé de prévoir des côtés de 20 cm de hauteur (calculés en partant du siège).

### **3.3. Le pare-brise**

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

### **3.4. Les axes**

Les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les caisses à savon sans axe construites avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptées.

### **3.5. La direction**

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon. La direction avec pieds et corde est interdite.

### **3.6. Les freins**

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues (roues à l'arrière sont à privilégier). Pas de freins au sol.

### **3.7. Le siège**

Des sièges doivent être prévus pour les pilotes, copilotes et fixés au plancher ou au châssis. Les sièges doivent être bien fixés et avec dossier.

### **3.8. L'arceau de sécurité**

L'arceau de sécurité est conseillé. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

### **3.9. Les pneus**

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

### **3.10. La piste**

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

### **3.11. Les sanctions**

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.



### 3.12. Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites.

### 3.13. Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise).

## 4. RECOMPENSES

A l'issue de la course plusieurs récompenses seront remises pour :

- L'esthétique et l'originalité de la caisse à savon
- L'esthétique et l'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne de départ).
- La vitesse et la fiabilité de la caisse

## 5. INSCRIPTIONS

- La participation à la course est **de 10 € pour les particuliers**.
- Pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...), les frais d'inscription s'élèvent à 30€ par caisse. Il sera considéré comme professionnels, toutes caisses apposant une marque, enseigne ou nom d'entreprise sur la caisse.

### Chèque à l'Ordre du LIONS CLUB ST VINCENT

Pour valider son inscription, il faut impérativement :

- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans.
- Produire une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque pilote ou copilote
- Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement
- Joindre le règlement de la course signé avec la mention « Lu et approuvé »
- Les différents documents doivent nous parvenir au plus vite car les places sont limitées.
- Les inscriptions sont validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments demandés ci-dessus) **avant le 31 mai 2025**.
- Les inscriptions le jour de la course sont impossibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription non conforme au règlement.
- L'inscription est à envoyer, accompagnée du règlement et du chèque de caution o par courrier :

**Lions Club Châlons St Vincent**  
26 Grande Rue  
51520 SOGNY AUX MOULINS

Ou  
**Mairie de Pogny**  
2 rue Charles Lemaire  
51240 POGNY

## 6. DEROULEMENT DE LA COURSE

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée.

Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément.

La course se déroulera au moins sur 3 manches (voir le nombre de participants), l

- la première servant d'essai et permettant le classement " créativité et originalité ",
- la deuxième et troisième départageront les participants sur l'épreuve chrono.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription et les conditions météorologiques.

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les participants et spectateurs.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

### Course Caisse à Savon

Dimanche 29 Juin 2025

à POGNY

Pilote

Nom ..... Prénom

.....

Co-Pilote Nom

Nom ..... Prénom

.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement de la course

Fait à .....

Le .....

(précédé de la mention lu et approuvé)

Signature

Contact et renseignement

[lions.chalons.st.vincent@gmail.com](mailto:lions.chalons.st.vincent@gmail.com) ou

au 06 87 30 11 60